



Conseil économique et social

Distr. générale
3 janvier 2012
Français
Original: anglais

Commission des stupéfiants

Cinquante-cinquième session

Vienne, 12-16 mars 2012

Point 6 de l'ordre du jour provisoire*

**Application de la Déclaration politique et
du Plan d'action sur la coopération internationale
en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte
contre le problème mondial de la drogue**

Améliorer la qualité de la collecte, de la communication et de l'analyse de données sur le problème mondial de la drogue et sur les mesures prises pour y faire face et renforcer les moyens de surveillance correspondants

Rapport du Directeur exécutif

Résumé

Le présent rapport décrit le petit nombre d'activités menées par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC) pour donner suite à la résolution 54/9 de la Commission des stupéfiants, dans laquelle la Commission reconnaissait la nécessité de renforcer les moyens de collecte, d'analyse et de communication des données disponibles sur la situation mondiale en matière de drogues, et d'en améliorer l'étendue et la qualité. C'est dans ce contexte que l'UNODC a organisé un atelier régional en Asie du Sud-Est et des consultations avec des experts nationaux de la Chine sur les mécanismes de collecte et de communication de données. L'UNODC met en outre la dernière main à un module de formation complet qui sera proposé sous forme de "formation en cascade" (au titre de laquelle les personnes formées deviennent par la suite des formateurs) dans les domaines de la collecte, de la communication et de l'analyse de données dans différentes régions. L'UNODC a continué de fournir un appui technique pour renforcer, dans plusieurs pays, la capacité des experts à surveiller les cultures et la production de plantes servant à fabriquer des drogues illicites. Il a par ailleurs

* E/CN.7/2012/1.



accueilli une réunion de représentants de diverses organisations nationales, régionales et internationales dont des entités du système des Nations Unies, qui avait pour objet d'examiner les expériences, recenser les pratiques et élaborer la structure d'un cadre d'assurance-qualité des données de l'UNODC. Le montant des ressources extrabudgétaires mises à sa disposition pour mettre en œuvre les mesures énoncées dans la résolution n'ont pas permis à l'UNODC d'y donner suite de manière globale. De nombreux États Membres ont besoin d'un appui pour mettre en place des systèmes de contrôle des drogues et pour collecter des données au moyen d'enquêtes. Les points de contact institutionnels doivent également être renforcés et les méthodes de collecte de données harmonisées aux niveaux national, régional et international.

I. Rappel

1. Dans sa résolution 54/9, intitulée “Améliorer la qualité de la collecte, de la communication et de l’analyse de données sur le problème mondial de la drogue et sur les mesures prises pour y faire face et renforcer les moyens de surveillance correspondants”, la Commission des stupéfiants a pris note avec préoccupation du rapport 2011 du Secrétariat sur la situation mondiale en ce qui concerne l’usage illicite de drogues (E/CN.7/2011/2), qui faisait état du manque d’informations actuelles sur la plupart des indicateurs épidémiologiques de l’usage des drogues, situation due à l’absence de systèmes viables d’information et de surveillance dans certaines régions du monde, ce qui entravait le suivi des nouvelles tendances, la mise en œuvre de mesures fondées sur des données factuelles et la capacité d’évaluer l’efficacité de ces mesures. Dans cette résolution, la Commission a également estimé qu’il fallait poursuivre les efforts visant à améliorer la précision, la fiabilité, la validité et la comparabilité des données, ainsi que la communication sur tous les aspects pertinents du problème mondial de la drogue. Elle a invité les organisations internationales et régionales compétentes et les États Membres à faire part de leurs expériences et de leurs connaissances spécialisées en matière de collecte, d’analyse et de communication d’informations et de données relatives aux drogues, afin de contribuer à l’uniformisation progressive de méthodes de collecte de données de grande qualité. Dans la même résolution, elle a aussi prié le Directeur exécutif de l’Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC) d’étudier les moyens de recourir aux compétences techniques et au savoir-faire en matière de collecte de données relatives aux drogues à différents niveaux, pour éclairer l’élaboration de normes d’assurance-qualité et la mise en œuvre d’activités de renforcement des capacités, et de lui rendre compte à sa cinquante-cinquième session.

2. Le présent rapport décrit les activités menées par l’UNODC pour donner suite à la résolution 54/9 de la Commission, dans le contexte des ressources extrabudgétaires limitées mises à sa disposition par les États Membres pour mettre en œuvre les mesures énoncées dans cette résolution.

II. Activités menées pour renforcer les moyens de surveillance de l’usage de drogues et de la situation de l’offre

3. À la demande du Gouvernement chinois, l’UNODC a organisé quatre journées de consultation sur les statistiques relatives aux drogues avec des représentants de la Commission nationale chinoise de contrôle des stupéfiants. C’était le premier échange important d’informations sur le mécanisme de collecte et de communication de statistiques relatives à l’usage et à l’offre de drogues en Chine. Les consultations ont permis à l’UNODC, d’une part, de mieux comprendre comment le mécanisme de collecte de données est utilisé dans ce pays pour générer des statistiques sur les drogues, d’autre part, de sensibiliser les homologues chinois à la nécessité de disposer de données relatives à l’usage et à l’offre de drogues qui soient comparables au plan international, pour suivre et signaler les tendances dans ce domaine, notamment par le biais de la Commission des stupéfiants et dans le *Rapport mondial sur les drogues*.

4. Dans le cadre du projet régional concernant l'appui à apporter aux partenaires du mémorandum d'accord en Asie de l'Est, l'UNODC a organisé, à l'intention d'experts du Brunéi Darussalam, du Cambodge, de l'Indonésie, de la Malaisie, des Philippines, de la République démocratique populaire lao, de Singapour, de la Thaïlande et du Viet Nam, un atelier de quatre jours sur la collecte, l'analyse et la communication de données en vue de mesures à prendre et de politiques à mener. Ont participé à cet atelier des représentants d'organismes publics chargés au niveau national de collecter et de communiquer des statistiques sur l'usage et l'offre de drogues. L'atelier a ainsi porté sur les moyens de surveillance de la situation en matière de drogues en vue de la formulation des politiques et des mesures à mettre en œuvre; la description et l'examen des sources d'information et des données actuelles sur l'usage, la fabrication illicite, la production et le trafic de drogues dans chaque pays; et un aperçu détaillé des différentes parties et sections du questionnaire destiné aux rapports annuels. De nombreux participants ont demandé que ce type d'atelier soit organisé tous les ans et que l'UNODC organise, dans chaque pays, une formation à l'intention d'un groupe plus élargi d'experts nationaux. Quelques participants ont prié l'UNODC de fournir un appui pour la formulation et la conduite d'enquêtes nationales sur l'usage de drogues dans leur pays.

5. L'élaboration d'une formation interactive pour développer la capacité à collecter, à analyser et à communiquer des données sur l'usage et l'offre de drogues constitue une autre activité importante qu'a menée l'UNODC par l'intermédiaire de la sous-traitance. Cette formation, qui était initialement destinée aux acteurs de l'Asie et du Pacifique, sera axée sur les sources de données pertinentes (données d'enquêtes et données administratives) qui permettent de suivre la situation en matière de drogues, les mesures d'assurance-qualité en vue de la collecte et de la communication de données, et les conseils pour remplir le questionnaire destiné aux rapports annuels. Par la suite, la formation sera proposée sous forme de formation "en cascade" (de sorte que pendant le cycle, les personnes formées deviennent à leur tour des formateurs) dans les bureaux extérieurs et régionaux de l'UNODC des régions prioritaires que sont notamment l'Asie occidentale et centrale, les pays du Caucase, l'Afrique de l'Est et l'Afrique de l'Ouest.

6. Dans le cadre de son programme de surveillance des cultures de plantes servant à fabriquer des drogues illicites et du Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue, l'UNODC a continué de fournir aux pays des conseils d'experts et une assistance en matière de renforcement des capacités dans les domaines de la surveillance de la culture illicite du pavot à opium, du cocaïer et de la plante de cannabis, ainsi que dans l'évaluation de la production potentielle d'opium et d'héroïne, de cocaïne, du cannabis et d'huile de cannabis. L'Afghanistan, la Bolivie (État plurinational de), la Colombie, l'Équateur, le Mexique, le Myanmar, le Pérou et la République démocratique populaire lao participent actuellement au programme. Les estimations du programme mondial de surveillance des cultures illicites concernant la culture illicite et la production, qui sont faites sur la base d'enquêtes menées grâce à des méthodes scientifiques, constituent des références utiles et mondialement reconnues pour la mise en œuvre de politiques en matière de drogues aux niveaux national et international. Avec ce programme, l'UNODC compte mettre à disposition de nouveaux progrès scientifiques et technologiques pour améliorer l'efficacité et la qualité des enquêtes.

7. Dans le cadre des projets existants, l'UNODC a également fourni un appui technique pour la conception des premières enquêtes sur l'usage de drogues qui seront conduites au Pakistan et dans les Maldives.

III. Activités menées pour élaborer et développer les normes d'assurance-qualité

8. Pour avoir les points de vue des organisations nationales, régionales et internationales sur les pratiques et expériences actuelles, ainsi que sur le développement et la structure des cadres existants d'assurance-qualité de la collecte et de la communication de données, l'UNODC a accueilli, à Vienne, une réunion de trois jours sur les cadres d'assurance-qualité des données, à laquelle ont participé des représentants de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, de la Division de statistique de l'ONU, de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, de l'Organisation des États américains, de l'Organisation de coopération et de développement économiques, de l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (Autriche) et des fonctionnaires de l'UNODC. Les participants ont fait état des difficultés que rencontraient les organisations pour collecter et communiquer des statistiques sur les drogues et la criminalité, vu la nature illicite de ces activités, le fait que les populations qui s'y livraient restaient "cachées" et le caractère politiquement sensible de la communication de ces statistiques. À cet égard, ils ont insisté sur le fait que les éléments de qualité comme la précision, la fiabilité, la validité et la comparabilité des données, ne pouvaient être garantis que par la solidité du cadre institutionnel, la transparence des méthodes de publication, l'harmonisation avec d'autres initiatives de collecte de données aux niveaux national, régional et international, et la communication directe avec ceux qui détiennent les données. Les consultations susmentionnées aideront l'UNODC à formuler une politique et un cadre d'assurance-qualité en matière de collecte, de gestion et de communication de données relatives aux drogues et à la criminalité provenant de diverses sources, notamment des États Membres, pour transmission à la Commission et pour l'établissement du *Rapport mondial sur les drogues*.

IV. Conclusions et recommandations

9. Dans sa résolution 54/9, la Commission a invité les États Membres et d'autres donateurs à verser des contributions extrabudgétaires pour appliquer les mesures de renforcement des capacités et d'assurance-qualité des statistiques sur les drogues formulées dans la proposition de programme de l'UNODC intitulée "Programme de surveillance des statistiques et des informations sur l'offre de drogues et des données épidémiologiques", ainsi que d'autres mesures énoncées dans la résolution. Toutefois, en raison de la modicité des ressources extrabudgétaires qui ont été mises à sa disposition par les États Membres, l'UNODC n'a pu appliquer ces mesures ni donner suite aux demandes d'une manière plus globale.

10. Comme en témoignent les demandes envoyées à l'UNODC par les États Membres, on note un nombre de demandes d'appui à la mise en place de systèmes de surveillance de la situation en matière de drogues, à la conduite d'évaluations et

d'enquêtes nationales sur l'usage de drogues et les risques qui y sont liés, à la fourniture de conseils pour remplir le questionnaire destiné aux rapports annuels.

11. Les contacts institutionnels avec les organisations nationales, régionales et internationales chargées de collecter les statistiques relatives aux drogues doivent être établis et renforcés afin d'harmoniser les méthodes de collecte et de communication des données. Il faut également élaborer un mécanisme qui permette de fournir un appui au renforcement des capacités ou à la mise en place de systèmes de surveillance de la situation en matière de drogues et des mesures prises dans les pays et régions jugés prioritaires.
